

**Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection
Du maire et des adjoints**

La Commune de MONDRAGON

L'an deux mille vingt, le jeudi 28 mai à 18 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de MONDRAGON proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - PEYRON CHRISTIAN | - ROS CELINE |
| - ALTIER MARIE-ANDRÉE | - CHARLES PATRICE |
| - SANCHEZ BENOIT | - GILLET NADINE |
| - VICENTE VIRGINIE | - GARCIA AURÉLIE |
| - MAUCCI DENIS | - MARSEILLES PATRICE |
| - ROMANINI BRUNA | - CASTELAS MORGANE |
| - LEBEGUE JEAN | - CORNILLON DAVID |
| - ASTIER CÉLINE | - RIGGIO BÉATRICE |
| - TRAMIER JEAN-FRANCOIS | - TRUC YANNICK |
| - BERNARD JOSETTE | - MARCHAND ANY |
| - MARCHAND GUY | - BLANC DIDIER |
| - BALBI FRANCETTE | - LLORET SUZY |
| - SABATIER THIERRY | |

Procurations : M. AIME NICOLAS à M. PEYRON CHRISTIAN.

Absent : MANUEL LOPEZ

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PEYRON Christian qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - PEYRON CHRISTIAN | |
| - ALTIER MARIE-ANDRÉE | - CHARLES PATRICE |
| - SANCHEZ BENOIT | - GILLET NADINE |
| - VICENTE VIRGINIE | - AIME NICOLAS |
| - MAUCCI DENIS | - GARCIA AURÉLIE |
| - ROMANINI BRUNA | - MARSEILLES PATRICE |
| - LEBEGUE JEAN | - CASTELAS MORGANE |
| - ASTIER CELINE | - CORNILLON DAVID |
| - TRAMIER JEAN-FRANCOIS | - RIGGIO BÉATRICE |
| - BERNARD JOSETTE | - TRUC YANNICK |
| - MARCHAND GUY | - MARCHAND ANY |
| - BALBI FRANCETTE | - BLANC DIDIER |
| - SABATIER THIERRY | - LLORET SUZY |
| - ROS CELINE | - LOPEZ MANUEL |

Puis il a procédé à l'appel nominal et a constaté le quorum.

Le conseil se tient ensuite sous la présidence de Monsieur PEYRON Christian, doyen de l'assemblée.

Le Président a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 était remplie.

Le conseil a choisi à l'unanimité pour secrétaire :

- M. CHARLES PATRICE

Le conseil municipal a désigné les assesseurs suivants pour participer aux opérations de vote de l'élection du maire et des adjoints :

- Mmes BERNARD JOSETTE et CASTELAS Morgane

Élection du Maire :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2124-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément à ces dispositions légales.

Fait acte de candidature :

M. PEYRON CHRISTIAN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après être passé dans l'isoloir, a remis fermée, dans l'urne prévue à cet effet, l'enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 26

A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du code électoral : 00

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 13

A obtenu : M. PEYRON CHRISTIAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Discours du Maire nouvellement élu.

Fixation du nombre des adjoints :

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de MONDRAGON étant de 27, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 8.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer sept (07) postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 26 voix pour, 0 contre, 3 abstentions,

DÉCIDE de créer sept (07) postes d'adjoints au Maire,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces sept (07) adjoints au Maire.

Élection des adjoints au Maire :

Arrivée de Monsieur LOPEZ MANUEL

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur PEYRON Christian élu Maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulé au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

1 liste de candidats a été présentée :

Liste n°1 :

- 1- SANCHEZ Benoit
- 2- ALTIER Marie-Andrée
- 3- MARSEILLES Patrice
- 4- BERNARD Josette
- 5- LEBEGUE Jean
- 6- BALBI Francette
- 7- MARCHAND Guy.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après être passé dans l'isoloir, a remis fermée, dans l'urne prévue à cet effet, l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27

A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du code électoral

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste N°1 : 27

La liste conduite par Benoit SANCHEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au Maire dans l'ordre suivant :

SANCHEZ Benoit, premier adjoint,

ALTIER Marie-Andrée, deuxième adjointe,

MARSEILLES Patrice, troisième adjoint,

BERNARD Josette, quatrième adjointe,

LEBEGUE Jean, cinquième adjoint,

BALBI Francette, sixième adjointe,

MARCHAND Guy, septième adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés et Monsieur le Maire a annoncé au conseil municipal l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux par arrêté municipal, à savoir :

1^{er} Adjoint : M. SANCHEZ Benoit

Délégation : Compétences générales, Urbanisme, Finances,

2^{ème} adjoint : ALTIER Marie-Andrée

Délégation : Affaires scolaires, Enfance Jeunesse, CAF, DDCS,

3^{ème} adjoint : MARSEILLE Patrice

Délégation : Travaux, Réseaux, Bâtiments

4^{ème} adjoint : BERNARD Josette

Délégation : Culture, Vie Associative, Jumelage,

5^{ème} adjoint : LEBEGUE Jean

Délégation : Environnement, Déchets, Biodiversité,

6^{ème} adjoint : BALBI Francette

Délégation : Affaires sociales, Personnes Agées, Logement,

7^{ème} adjoint : MARCHAND Guy

Délégation : Entretien Espaces Verts, Bâtiments sportifs

Observations et réclamations : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.